



Édito

Mars 2024

10 milliards d'économies en 2024 et 10 milliards en 2025 ! C'est le montant des économies que Bruno Le Maire entend faire sur le budget de l'Etat et principalement sur les services publics ! Voilà revenue la rengaine du fonctionnaire qui coûte trop cher, qui occupe trop de locaux et des services publics qui seraient trop dépensiers. Pour ce faire, le nouveau « cost killer » du gouvernement, le Ministre délégué chargé des comptes publics Thomas CAZENAVE, prévoit de couper 1,5 milliards d'euros dans la masse salariale et les achats de l'Etat, mais aussi de baisser de 20 % les déplacements des agents et d'accélérer les cessions de bureaux pour réduire de 25 % les surfaces occupées par les services de l'Etat.

Ce qui signifie que les fonctionnaires vont devoir se mettre fissa au télétravail aux visioconférences et aux e-formations. La concentration des services des Finances Publiques de Bourges sur Condé est la déclinaison de la politique immobilière de l'Etat. La DDFIP nous l'a confirmé lors du dernier CSAL : ce n'est que le début d'une concentration encore plus drastique (cf page suivante). Quand aux salaires, il est clair qu'il n'y a aucune volonté de les augmenter ce qui continue à participer à la paupérisation des fonctionnaires et engendre les difficultés de recrutements que l'on connaît.

Par exemple à Vierzon au SIE de PARIS antenne de Vierzon 40 % des agents sont des précaires sous contrat. On comprend alors en quoi la loi transformation fonction publique de 2019 est un outil pour détruire le statut. Il suffit de voir comment on a liquidé le statut à France Télécom ou à la Poste par l'embauche massive de contractuels ce qui a entraîné de facto la fin du statut pour les fonctionnaires restants. Comment dans ces conditions la DDFIP du Cher peut-elle prétendre que le statut existera toujours quand tous les personnels n'ont pas tous les mêmes règles de gestion.

Et ce n'est pas sur la nouvelle directrice Générale des Finances Publique Amélie VERDIER que l'on pourra compter pour améliorer le sort des agents de la DGFIP.

Cette haut fonctionnaire, a fait ses armes comme directrice du cabinet de CAHUZAC (tiens?). Enarque issue de la même promotion qu'Emmanuel Macron, elle succède à Jérôme Fournel, devenu directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, (sûrement une promotion suite à « l'affaire du transfert de Neymar » et des cadeaux fiscaux et sociaux faits par Bercy à cette occasion). Depuis août 2021 Madame VERDIER était directrice régionale de l'Ars Santé d'Ile de France.

Autrement dit c'est une pure comptable aux ordres de la Macronie et du libéralisme, La dernière phase des négociations en cours sur l'indemnitaire à la DGFIP est révélatrice du peu de considération pour les personnels de son ministère.

Nous ne pouvons donc que compter sur notre force collective pour nous faire entendre et pour mettre un terme à la spirale de paupérisation des personnels de la fonction publique et refuser de subir une énième année sans augmentation de salaire.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques appelle à la grève et aux manifestations le 19 mars en intersyndical pour la défense du statut, des salaires et des services publics.

Isabelle LEFORT

COMPTE RENDU CSAL 29/02/2024

Politique immobilière de l'Etat et de la DDFIP: En 3 mots : optimisation des surfaces densification, concentration !

Les conséquences sont l'entassement des agents, la dégradation des conditions de travail, l'utilisation du télétravail pour créer du flex-office, voire la semaine de 4 jours version patronale.

Si dans un premier temps les premiers déménagements consistent à compacter les personnels (rares seront ceux à disposer d'un bureau individuel (hormis la hiérarchie évidemment et pas si sûr...)). Ce n'est qu'une première étape avant une densification plus importante au vu des projets à venir.

CITE ADMINISTRATIVE CONDE

ETAPE 1

*Transfert de Bourges Hôpitaux à Condé :

La trésorerie Bourges hôpitaux occupera les locaux actuels du PRS au rez de -chaussée et la moitié du premier étage. Corrélativement le PRS occupera la moitié des locaux du PCRP.

Les surfaces par agent seront donc divisées par 2, conformément à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles de l'état qui revoit à la baisse le nombre de m² par agent. Maintenant le calcul se fait en incluant tout ce qui n'est pas bureau, comme les archives, les salles de détente et même les couloirs et les toilettes! C'est la SUB Surface Utile Brute qui prend en compte la notion de résident.



Un résident est un agent présent de façon régulière dans les locaux Son temps de présence est calculé en ETP ce qui signifie qu'un agent à temps partiel compte pour 0,8 par exemple, et pour optimiser ce ratio on va plus loin encore : un agent en télétravail 2 jours par semaine compte pour 0,5 (on retire congé formation,,) les « nomades » auront aussi un coefficient de présence » ...

*Réorganisation de l'accueil (intégration de la réception BH et plus tard SGC)

*Concomitamment mais sur un délai plus long, travaux au SDIF

-Réhabilitation fonctionnelle et énergétique des locaux : fin des travaux prévue fin 1er semestre 2025.

-Partage de moitié du dernier étage avec des services du Ministère de l'Intérieur .

-Déménagement dans l'aile centrale des locaux syndicaux .

-Transformation des locaux du Rez de Jardin et du premier en salle d'archives et de documentation. Aménagement de bureaux pour les géomètres (ex locaux syndicaux) et d'une tisanerie et sanitaire (coté abri à vélo). Les gros travaux de décaissement (marteau piqueur) seront effectués hors horaires de bureaux.

-Réfection intérieure du Rez-de-chaussée (étage correspondant à l'accueil)

ETAPE 2 (échéance non déterminée)

*Réfection des fenêtres de la cité administrative (fortes contraintes)

*Transfert des brigades sur Condé.

*Transfert des services de direction de Ste Catherine sur LAHITOLLE ainsi que l'action sociale.

*Transfert du SGC de Bourges sur Condé.

*Cession de STE Catherine vidée de ses occupants.

Au vu des modalités de calcul décrites ci-dessus on peut craindre le pire sur l'entassement des agents et/ou les flex offices d'autant plus que la Direction Immobilière de l'Etat soumet le déblocage des travaux à une densification accrue (elle calcule en m² maximum par résident et non pas de m² minimum par agent) ce qui revient à dire qu'en aucun cas un fonctionnaire ne doit obtenir un certain confort (si un chef a un grand bureau alors le personnel lui doit se compacter pour ne pas dépasser la norme).

SANCERRE

L'ancienne trésorerie sera réaffectée au SIP. Resteront des salles d'archives et 2 bureaux antenne SIE et un bureau Géomètre.

La salle de restauration sera commune,

Les autres locaux seront donnés à bail à la communauté de commune Pays Fort Sancerrois Val de Loire pour de l'administratif.

La chaudière non écologique pourrait faire l'objet d'un remplacement. La DDFIP prend l'attache d'un bureau d'étude pour connaître la faisabilité d'un tel projet,

Le déménagement se fera après la campagne Impôt sur le revenu.

STE Catherine

en l'absence de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au travail) qui devait remettre un rapport sur les courants d'air, rien ne bouge.

La CGT a demandé une solution même provisoire pour que les agents sur place n'aient plus froid.

VIERZON ANTENNE SIE PARIS

Pour les mêmes raisons la demande pour combattre les courants d'air qui passent sous les portes est bloquée.

BAUGY

L'étude pour bloquer l'accès des contribuables au service est toujours en cours, cela va faire plus d'un an que la demande a été faite par CGT et FO.

CONTRACTUELS:

Ceux-ci s'étonnent qu'à travail égal (hormis le montant de la délégation de signature) le salaire ne soient pas le même suivant que l'on ait été recruté C ou B.

La direction répond que c'est Bercy qui a imposé les recrutements et que les agents ont postulé en connaissance de cause. Ce sont donc des critères budgétaires non liés aux qualifications qui ont motivé le niveau de recrutement.

La CGT pour sa part remet en cause l'organisation du service qui ne prend pas en compte les doctrines d'emploi attachées à chaque catégorie et qui font partie intégrante du statut. C'est bien pour ça que l'emploi des contractuels est une forme de précarité qui comprend non seulement la durée du contrat mais aussi le contenu du travail. Pour les statutaires dans les autres services, à quelques exceptions près qui ne devraient pas exister à chaque grade correspond un niveau d'exécution et de prise de décision.

CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) DGFIP 2023/2027

Dans le Cher, la convention tous cadres confondus s'est déroulée les 22 et 23 février.

Présentée comme obligatoire pour tous les personnels, elle avait pour but de présenter le contrat d'objectifs et de moyens. En fait ce n'est plus un contrat mais un cadre, une feuille de route, les clauses de gestion n'étant pas définies pour cause d'incertitudes (ce qui signifie que l'on fera avec les moyens que l'on aura)

A l'aide d'un quiz à télécharger qui servait de support au déroulé de la présentation, il s'agissait de nous rassurer sur l'avenir de la DGFIP.

Pourtant si on lit entre les lignes, la DG va bien nous accompagner pour scier la branche sur laquelle reposent nos missions, nos conditions de travail et nos droits et garanties.

L'OBSITNATION JOYEUSE DE LA DG, LES RISQUES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX POUR LES AGENTS, LE RECLUDU SERVICE PUBLIC POUR LA SOCIÉTÉ

- ☛ **En Gestion Publique** : ne plus s'embêter avec tous ces justificatifs pour le contrôle et recentrer le recouvrement sur la rentabilité. De même, recentrage des évaluations domaniales là où il y a des enjeux.
- ☛ On soutient les entreprises avec la relation de confiance, en transformant les vérificateurs en conseillers « proactifs », et l'interministériel, les collectivités et les hôpitaux en privilégiant le partenariat au contrôle interne.
- ☛ **Lutte contre la fraude fiscale** : grâce au droit à l'erreur ! Et à des outils « prédictifs » (bienvenue dans minority report). Développement du datamining pour la fraude patrimoniale des particuliers.
- ☛ **Gestion et recouvrement des recettes publiques** : des outils supplémentaires pour surveiller l'activité des agents de SIP, accueil commun avec l'URSSAF pour les SIE, poursuite du foncier innovant (qui innove en approximations) et des SDIF, unification du recouvrement et rapprochement avec l'URSSAF.
- ☛ **Le nouveau réseau de proximité** est poursuivi (qui détruit la vraie proximité). On développe les flex-office et les espaces de coworking. Systématisation des paiements en ligne, nouveaux outils de surveillance de la performance pour l'accueil, automatisation de la qualité des comptes locaux via Hélios 2.
- ☛ **Ouverture de l'accès à nos données pour nos partenaires publics... et privés !** Priorité à la transition des applications vers le cloud, déploiement de la data-visualisation et des analyses prédictives (grâce à l'IA, et jusqu'à la prise de décision).

Liste non-hexaustive.

Aussi au gré des réponses aux questions, la CGT entend décrypter le double discours :

*recrutement de 20 000 agents d'ici 2027 mais 3/4 en CDD. Il paraît que l'emploi à vie ne fait plus rêver ! Pourtant il y a toujours des candidats aux concours et c'est mal connaître le parcours des derniers entrés qui souvent ont connu la précarité, l'enchaînement des CDD et qui sont contents de trouver de la stabilité dans le statut de fonction publique. Par contre ce qui ne fait pas rêver, c'est la faiblesse des rémunérations.

Si on embauche autant de contractuels, la DDFIP explique que ce serait parce qu'on n'a pas assez de place dans les écoles. Évidemment pas d'allusion à la loi transformation de la fonction publique qui prévoit l'embauche massive de contractuels. Cela prouve bien que les contractuels n'ont pas droit à la même formation que les titulaires. Un contractuel est tellement moins cher et plus docile : précarité, pas de formation, un salaire sans primes ou si peu. C'est là la vraie motivation de ces embauches massives sous contrat précaire, qui est un choix politique de nos gouvernants.

*GMBI: oui c'est un fiasco!! Nous avons eu droit à un grand mea-culpa d'une responsable des services informatiques. C'est bien, mais on fait quoi maintenant? On écoute les personnels et leurs représentants? On fait marche arrière? Non! On continue comme on l'a toujours fait à la DGFIP, même quand on va droit dans le mur!

Le transfert en 2023 de la taxe d'urbanisme n'était pas prêt? Pourtant la direction explique qu'elle s'y préparait depuis 2ans et alors? Même pas prête, on transfère! Ce sont les personnels qui feront comme ils pourront sur le terrain.

* Les salaires ne sont pas à la hauteur des besoins des travailleurs et de leur qualification? Qu'à cela ne tienne ! La direction propose de trouver autre chose pour être attractif (à la fin de la convention on n'avait pas trouvé quoi !)

*L'écologie à la DGFI : une usine à prétexte pour faire des économies. Sur une question simple de l'intérêt de l'envoi d'un courrier plutôt par Clic'esi, après 2 arguments sur le papier et l'imprimante industrielle qui seraient plus écologiques, les 3 arguments suivant parlaient exclusivement de coût et plus du tout d'écologie. L'intervenante ne s'est même plus aperçue qu'elle n'était plus sur l'empreinte carbone mais exclusivement sur l'empreinte financière. Évidemment, rien sur le NRP qui oblige de nombreux collègues à prendre leur véhicule pour rejoindre leur lieu de travail de plus en plus distant de leur domicile, ni sur les contribuables qui n'ont plus de services fiscaux de proximité.

Si la DDFIP pensait passer un petit moment tranquille à expliquer son bel avenir constitué de recrutement massif de contractuels, de progrès informatiques censés nous aider mais qui plombent notre quotidien, c'était sans compter sur la CGT qui a mobilisé l'intersyndicale afin que de nombreux collègues portent un badge revendicatif. Ce qu'ils ont fait !

Nous appelons les agents de la DGFIP à rejoindre toujours plus nombreux la CGT, pour ne pas subir l'arbitraire dans les services, pour améliorer les conditions de travail, pour construire un monde plus juste basé sur la réponse aux besoins sociaux.

TOUS EN GREVE LE 19 MARS POUR LES SERVICES PUBLICS ET LES SALAIRES !



**Pour contacter la CGT :
Isabelle LEFORT : 06.85.84.67.92
cgt.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr**